



Le Choletais

L'audace pour réussir

DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

Service Gestion de la Voirie et des Espaces Publics

N/réf : TG/LD 2014/V349

Dossier suivi par Tony GAUTIER

Tél.: 02 72 77 20 90

Objet : Réfection de chaussée

Le 06 OCT. 2014

Mesdames et Messieurs les riverains
de l'Avenue Marcel Prat
à CHOLET

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de son programme de travaux 2014, la Communauté d'Agglomération du Choletais a prévu la réfection de la chaussée, avenue Marcel Prat à Cholet.

Ces travaux se dérouleront entre les 20 et 31 octobre 2014 et concernent l'ensemble de la voirie entre le boulevard de la Moinie et le giratoire de la rue Saint Christophe.

Cette période est donnée à titre indicatif et peut être modifiée en cas d'intempéries ou de problèmes majeurs.

Les travaux consistent à enlever le revêtement existant par rabotage puis de mettre en place un nouveau revêtement en enrobé à chaud pour reconstituer la chaussée, stabiliser les accotements et enfin reprendre le marquage routier nécessaire.

Afin d'anticiper toutes dégradations ultérieures de ce nouveau revêtement, je vous invite à nous avertir rapidement d'éventuels travaux que vous jugerez utile de réaliser au préalable sur cette voie (branchement de gaz, de télécom, d'électricité, d'eau potable ou d'assainissement, etc). Conformément aux dispositions du Code de la Voirie Routière, aucune intervention ne pourra être accordée dans un délai de trois ans qui suivra la réalisation de ce chantier.

Durant ces travaux, la circulation sera réglementée. En cas d'impossibilité ponctuelle pour les accès, vous serez prévenus au préalable par mes services ou par l'entreprise CHARIER TP, chargée des travaux.

Conscient de la gêne occasionnée par ces travaux, je vous invite, en cas de besoin, à prendre contact avec Lionel PUIRAVEAUD, Responsable d'Activité ou André CRESTIN, Surveillant de Travaux, au Service de la Gestion de la Voirie et des Espaces Publics de la Communauté d'Agglomération du Choletais, au 02 72 77 20 90.

Vous remerciant par avance de votre compréhension,

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Gilles BOURDOULEIX
Président
Maire de Cholet

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION Député

CHANTELOUP LES BOIS - CHOLET - LA ROMAGNE - LA SÉGUINIÈRE - LA TESSOUALLE - LE MAY SUR ÈVRE - MAZIÈRES EN MAUGES
NUAILLÉ - ST CHRISTOPHE DU BOIS - ST LÉGER SOUS CHOLET - TOUTLEMONDE - TRÉMENTINES - VEZINS